

Privé-public ou le champ du politique dans la Tunisie husaynite (XVIII^e-XIX^e siècles)

*Leïla BLILI**

Dans le cadre de la réflexion sur les savoirs historiques au Maghreb, leur construction et leurs usages, nous interrogerons les travaux sur l'État et les institutions politiques à l'époque husaynite. Ce thème, qui a mobilisé la première génération d'historiens tunisiens de la période post-coloniale, se poursuit avec la seconde, sans épuiser pour autant les questionnements. Ceux-ci se focalisent sur les modalités du pouvoir, son assise spatiale et territoriale, son discours social et ses formes de légitimité. Toutes ces interrogations n'ont pas été à ce jour épuisées.

Ce constat, peu rassurant, sur la difficulté des historiens à produire un savoir intelligible sur le fonctionnement des mécanismes politiques à l'époque moderne, nous conduit à mettre en cause la posture de l'historien et son rapport à la fois à son objet, et aux sources qu'il exploite. La démarche qui consiste à se représenter un objet - dans le cas d'espèce une forme de pouvoir - et engager la recherche en se mettant en quête des sources, circonscrit le domaine d'investigation : dès lors que les sources n'ont pas constitué le point de départ de la réflexion, les résultats de la recherche sont biaisés par le «choix des armes».

Une telle attitude suscite ces interrogations naïves : et si l'historien moderniste est en quête d'un État qui n'existe pas sous la forme attendue ? Et si le pouvoir tel qu'il se le représente n'est qu'une fiction ?

En termes plus généraux et en partant de cet angle de vue, il est possible de formuler des questions méthodologiques plus générales : tous les documents produits par un pouvoir politique, quels que soient leurs natures et contenus, doivent-ils être considérés de même importance et renseigner sur les fonctionnements et mécanismes de l'État ?

D'un point de vue plus particulier, et au-delà des filiations aux écoles historiques et à leurs approches distinctives, faut-il considérer que l'appartenance de l'historien à une aire culturelle, voire même à un genre sexuel, intervienne dans le choix des sources et leur interprétation ? Peut-on imaginer que l'histoire produite dans l'ère arabo-musulmane présente des traits particuliers liés à ce qu'il est convenu de considérer comme la culture islamique, appuyée sur une ségrégation sexuelle plus accentuée que dans d'autres aires culturelles ? En d'autres termes, un historien arabe peut-il aborder sereinement la présence féminine dans les sphères du pouvoir ? Le statut de la femme dans

* Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba

une société? détermine-t-il la place qu'on lui accorde dans la réflexion historique? Les tabous multiples liés au corps féminin et à ses implications sexuelles fonctionnent-ils dans la recherche?

Nous proposons de répondre à ces questionnements en étudiant la perception du champ politique à l'époque moderne (Tunisie husaynite 1705-1957), par les historiens nationaux, dans une conjoncture de mise en place de la République.

Deux paradigmes ont orienté la recherche sur l'époque moderne : réfléchir rétrospectivement au pouvoir dans le cadre de l'Etat-nation, exclure la vie privée du champ politique.

I. Triomphe de l'Etat-nation et recherche historique

L'histoire politique de la Tunisie moderne a été exclusivement analysée selon les paradigmes de l'Etat-nation et du système républicain. Un double anachronisme qui a entaché même les meilleurs travaux sur la question, donnant le ton à deux générations d'historiens. Il ne fut pas de mise d'entreprendre une réflexion de fond sur la monarchie au moment où triomphe la démocratie et s'affirme la toute puissance des «élus du peuple». Aucun historien universitaire n'a enfreint cette tacite recommandation, de sorte que la connaissance de l'époque moderne demeura fragmentée et largement étriquée. L'appartenance de la Tunisie au monde ottoman fut souvent mise en arrière-plan, et le cadre national devint même un référent rétrospectif : l'ouvrage fondamental de M. H. Chérif sur la prise du pouvoir par Husayn bin 'Alî, consacré à la naissance de la monarchie, devient un alibi à la thèse nationaliste en développant les paradigmes de la déturquisation et de la tunisification. Les travaux qui suivent s'engagent dans la même voie, cherchant dans la politique beylicale les signes d'autonomie et de distance à l'égard d'Istanbul. Le genre biographique est réservé aux plus «méritants» des princes, Husayn bin 'Alî le fondateur, Hammûda Bâcha le téméraire, Ahmad Bey le réformiste (due à la plume d'un historien américain), Moncef Bey le nationaliste (écrites par des non historiens). Les autres beys demeurent mal connus : n'ayant pas œuvré à la construction nationale, ni à la formation d'une mémoire collective, leur oubli n'en est que mieux mérité.

Le rapport entre Etat et société est entrevu à travers les institutions répressives, armée et fiscalité, qui achèvent de déterminer un champ du politique constitué par ses éléments les plus visibles et publics. Que le politique puisse se situer ailleurs, dans la sphère privée par exemple, ne se posait pas, tant le lien avec le public semblait évident et que les couples politique-public et privé-domestique semblaient s'opposer.

Cette définition du champ politique a longtemps dominé les travaux historiques, au Maghreb et ailleurs. Aujourd'hui, l'anthropologie historique construit de nouvelles hypothèses et cherche l'expression du politique dans d'autres champs que ceux habituellement investis. L'exploration du privé exprime de nouveaux lieux du politique. Les historiens maghrébins participent-

ils à ces nouvelles investigations consistant à chercher le politique dans le privé ? Ne sont-ils pas inhibés par une attitude culturelle tendant à considérer le domestique comme intime et «sacré», et donc hors du champ politique ?

II. Le champ du politique entre public et privé

Partant de leurs propres représentations, les historiens maghrébins (et d'ailleurs), souscrivirent longtemps au partage, universellement admis, d'un champ privé régi par les rapports de parenté, et d'un champ politique dominé par des rapports publics. Cette idée, remise en question depuis quelque temps par l'historiographie occidentale, va-t-elle à son tour être écartée et ouvrir de nouvelles perspectives à la définition du champ du politique maghrébin ?

Champ politique et histoire de femmes

Cette séparation entre privé et public est associée à un partage des rôles entre mondes féminin et masculin, de sorte que le féminin est privé et secret, le masculin politique et public. Ces postulats ne sont jamais remis en question, tout juste admet-on que, derrière les voiles, certaines femmes de talent jouent un rôle politique ou que d'autres, à force d'intrigues, réussissent à sortir du rôle strictement domestique qui leur est dévolu.

Comment sortir de cette vision sur laquelle s'est construit tout un savoir sur le Maghreb et le monde arabe ? Quelles sources interpellent pour renouveler la manière de voir le rôle et le statut des femmes dans le champ du politique ?

Les sources classiquement mises en chantier pour étudier l'Etat, ne laissent aucune place aux femmes. L'historiographie tunisienne par exemple, a abondamment utilisé les correspondances politiques entre le pouvoir central et les confins¹. Cette production épistolaire a fourni un moyen d'accès à la connaissance du champ politique, dévoilant particulièrement les rapports entre les campagnes et le beylik. De cet usage, vient la distorsion entre ce que nous savons du monde des campagnes et ce que nous ignorons du monde des villes, celles-ci étant peu «couvertes» par ce type de documentation. Tout comme il explique l'absence de références aux femmes, les agents de l'Etat, écrivant et recevant des missives, étant exclusivement masculins. La nature des sources utilisées, et la manière dont elles sont exploitées, déterminent donc largement les résultats auxquels l'historien parvient. Partant de l'idée que le pouvoir est masculin et public, l'historien sera frappé de cécité quand des données contradictoires se présentent à lui. Il les écartera de sa réflexion.

¹Les thèses Chérif, de M. H., *Pouvoir et société dans la Tunisie de Husayn bin Ali (1705-1740)*, Tunis, 2 t., 1984-1986 ; Chateur, Kh., *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIX^e siècle. La mehalla de Zarrouk*, Tunis, 1970 ; Hénia, A., *Le Grid, Ses rapports avec le beylik de Tunis (1676-1840)*, Tunis, 1980 ; Bin Tahar, J., *Dissension et répression en Tunisie (1676-1840)*, Tunis, 1985 (en arabe) ; Larguèche, A., *Les ombres de la ville. Pauvres, marginaux et minoritaires à Tunis (XVIII^e et XIX^e siècles)*, Tunis, 1999 ; Bouzgarrou-Larguèche, D., *Watan al-Munastîr, fiscalité et société (1676-1856)*, Tunis, 1993.

L'histoire est donc produite dans un contexte culturel et politique auquel le chercheur se soumet consciemment parfois, inconsciemment souvent, et qui déterminent largement la manière de circonscrire son objet, de l'aborder et de le présenter. L'indigence des travaux sur le pouvoir et les femmes ne vient pas d'une absence de sources, mais d'une lecture sélective consistant à éliminer des éléments d'information considérés sans importance.

Les archives conservent en effet des indications sur les sérails et leurs pensionnaires dans des fonds classés sous la rubrique «correspondances privées». Ces lettres, que les dignitaires de l'Etat s'échangeaient, n'ont pas été utilisées par les historiens car suspectées de ne couvrir que le champ privé. Kh. Chateur, le premier historien à avoir exhumé et utilisé la correspondance de Ahmad Zarrouk, émet concernant cette correspondance un jugement sans appel, la considérant d'aucun intérêt pour la connaissance de l'Etat. Cette appréciation s'inscrit dans un contexte scientifique où on cherchait l'Etat dans ses rouages, dans ses institutions ou son armée, mais pas dans les formes que prend la vie de cour ou dans les relations matrimoniales.

Les lettres privées

La correspondance privée, dont nous présentons quelques exemples, est supposée ne pas contenir d'éléments relevant du domaine politique ou public. Cette appréciation dresse une frontière stricte entre les deux registres, privé et politique, et exclut toutes les formes de la vie domestique du champ politique. Mariages, naissances, répudiations, déplacements de femmes sont d'emblée écartés : tout juste rappelle-t-on, le plus souvent sous forme de notes infra-paginales, les alliances qui lient certains individus, sans considérer que ces unions sont éminemment politiques.

Partant de ces hypothèses, que les choix matrimoniaux des hommes du pouvoir relèvent de l'exercice politique, il nous semble opportun de réexaminer les deux concepts dans leur relation dialectique : qu'est-ce qui est public dans ce qui paraît de toute évidence relever du privé ?

La correspondance analysée est celle échangée entre les princes ou envoyée à leurs ministres et agents. Elle se présente sous forme de missives, rédigées et transcrites par un secrétaire qui traite de questions politiques - impôts, redevances, déplacement de l'armée -, avec une marge rédigée par l'expéditeur lui-même où il est question de choses plus personnelles telles que maladies, accouchements ou décès.

L'opposition est à la fois dans la forme et dans le fond. Dans la forme, puisque l'homme politique prend la plume, rédige de son écriture, souvent incertaine et dans une langue parlée, les informations qu'il fait parvenir à un de ses proches. L'opposition est aussi dans le fond car les sujets traités diffèrent, selon que l'on soit dans la marge ou dans le corps de la lettre.

De quoi les beys parlent-ils ?

Il s'agit presque toujours d'informations sur les femmes, simples nouvelles ou événements plus importants tels qu'accouchements, avortements ou maladies. Ces références au corps de la femme méritent largement d'être analysées - ne serait ce qu'en raison de leur caractère exceptionnel - puisqu'elles tranchent avec la réserve observée sur ces sujets dans les milieux extérieurs à la cour. Pour comprendre l'intérêt de ces lettres, nous en présentons quelques unes.

Sadok bey (1814-1882) écrit, alors qu'il est bey du camp, au ministre et allié Ismâ'îl al-Sunnî que «notre fille lilla Zbayda (fille de Mhammad Bey) a ressenti quelques malaises et que cela s'est avéré être la bienheureuse *husbâ* (la rougeole)».

Une autre lettre échangée entre les deux hommes, nous apprend que «*Aysha*, femme de *Sîdnâ* (Mhammad Bey), a des douleurs au pied ce qui l'handicape. Cela nous inquiète et nous vous prions de nous informer de l'amélioration de son état»².

«Je vous demande, mon frère, d'informer *Sîdnâ* le *Mushîr* que notre sœur *Mannâna Bayya* a vu s'accroître les douleurs (*al-hiss*), de 4 heures de l'après-midi jusqu'à 6 heures et qu'elle a accouché d'un garçon, qu'il soit bienheureux pour nous tous. Le placenta a été expulsé huit minutes plus tard. A l'heure où je vous écris, elle est en bonne santé»³.

Le bey du camp 'Alî amené régner à partir de 1882, écrit à Ismâ'îl al-Sunnî une lettre dans laquelle il l'informe que «*lilla Mahbûba*, a avorté aujourd'hui à trois heures de l'après-midi d'un garçon mort-né. Nous prions Dieu pour sa délivrance». La réponse est immédiate : «Je suis heureux que ma sœur, qui vient d'avorter sans raison, soit bien portante»⁴.

La tonalité de cette correspondance suggère un rapport au corps féminin assez particulier. Les informations échangées sont ordinaires et exceptionnelles à la fois. Ordinaires car elles font partie de la vie, exceptionnelles car objets d'une correspondance en haut lieu, et donc nécessairement politiques.

Le corps, habituellement caché, tu, voilé est, dans le milieu du pouvoir, parlé avec concision, détails, et sans pudeur. C'est que le corps féminin, créateur d'alliance, est, avec sa capacité de reproduction un lieu de pouvoir. Chaque femme qu'elle soit épouse, mère, concubine ou fille, est un élément d'un vaste échiquier constitué par les membres de la cour. Toute personne a un rôle à jouer, une alliance à honorer. Chaque naissance est un événement, au sens politique, qui doit parvenir au plus vite au souverain, chef suprême de la maison

² al-Sunnî à, Sadok *Archives Nationales*, Dossier al-Sunnî, safar 1275 (1858).

³ *Idem*.

⁴ al-Sunnî à, Mhammad, *Archives Nationales*, 21 rabî` 1^{er} 1273 (1856). Il s'agit de l'avortement de *Khadîja* épouse de al-Sunnî, Ismâ'îl.

beylicale. Tout décès occasionne un changement de donne qui nécessite une réorganisation de l'échiquier.

Ces manifestations de la vie la plus stricte et intime constituent donc de grands événements politiques. Ce privé-politique reste néanmoins privé dans la mesure où il ne devient pas public : les naissances princières ne sont pas l'objet de publicité par des fêtes en ville comme c'est le cas dans l'empire ottoman. L'importance de l'événement se manifeste dans la cour où les réjouissances sont ordonnées, mais jamais à l'extérieur. La ville ne participe pas de la fête. Pourtant, l'habitude de clamer publiquement les naissances royales à Istanbul n'est pas ignorée à Tunis. On retrouve dans les correspondances avec des agents du beylik à Constantinople mention des nouvelles naissances dans le sérail. Muhammad al-Mithinnî, agent de Ismâ'îl al-Sunnî, lui apprend dans une lettre du 12 safar 1279 (1862) que «le Sultan a eu une fille qu'il a prénommée Sâlha, que son nom fut inscrit dans le registre réservé aux naissances et que cela a donné lieu à un éclairage de la ville pendant trois jours, et à des coups de canon pendant les heures de prière»⁵. Il reçoit les mêmes informations pour la naissance du fils du Sultan, prénommé Mahmûd Jalâl où les réjouissances ont duré sept jours⁶.

Pourquoi n'assistons-nous pas à cette même publicité à Tunis ?

Ce mutisme est à mettre en rapport avec la relation qui lie la cour à la ville, le pouvoir à la société. Les naissances ne concernent que la cour où se joue le pouvoir. Le bey du trône est informé non seulement des naissances, mais des grossesses en cours et des avortements. Toute naissance, quelque soit le sexe, est un enjeu politique, autant celle des filles que des garçons. Mais ces questions n'intéressent en rien le reste de la société. L'organisation des réseaux, les luttes pour le pouvoir, la légitimité se jouent d'abord dans l'enceinte de la cour. D'où l'absence de publicité et l'exclusion de la ville de toutes festivités à caractère privé. En définitive, public et privé ne s'opposent pas dans la nature de l'événement, mais dans l'absence ou non de publicité qui l'entoure. La vie domestique de la cour relève du patrimonialisme, d'un politique-privé.

Conclusion

La recherche sur le pouvoir à l'époque hussaynîte a écarté les événements familiaux considérés comme faisant partie du privé. On a cherché l'Etat dans des institutions encore faibles ou dans un discours de légitimité auto-proclamé. On a moins tenu à comprendre les modalités de gouvernement, par les liens qui unissent un souverain à ses hommes, et qui se créent nécessairement à travers un mariage. Tout se joue par les femmes, dans une politique d'alliances : un mariage inclut l'homme dans le cercle du pouvoir, une répudiation ordonnée par le souverain l'en exclut. Le réseau politique est essentiellement fondé sur la parenté par alliance. Dans de telles conditions, le privé *versus* public est

⁵ Lettre du 12 safar 1279, série H, C74, D874.

⁶ *Idem.*, lettre de 1855.

totallement fictif. Le politique s'inscrit dans le privé, dans le harem, donnant aux femmes une place fondamentale dans la formation du lien politique. De telles hypothèses sont lourdes à porter par une historiographie tunisienne fabriquée par des historiens hommes, inconsciemment bridés par leur appartenance culturelle à la sphère arabe et musulmane.